

voque, ils confondent constamment le droit naturel et le droit historique et de là aussi l'impossibilité de la solution sérieuse du problème national. Le parti réaliste tchèque et les socialistes sont dans cette question beaucoup plus logiques.

Cela se manifeste aussi dans le projet de la revision constitutionnelle, présenté en décembre 1903 au Parlement par le parti des Jeunes Tchèques et dont le trait principal est son caractère fédéraliste. Dans ce projet, les Tchèques demandaient notamment : l'établissement du suffrage universel (c'est un fait accompli depuis 1907), le Sénat composé des délégués des Diètes, le changement du système électoral des Diètes effectué par les Diètes elles-mêmes, l'abolition du système de représentation de l'intérêt et l'établissement des curies nationales. Si quelques pays le désirent, ils peuvent être unis par une seule Diète, dans un groupement de pays.

La compétence des Diètes sera agrandie. Le Parlement n'aura que les affaires communes avec la Hongrie, les affaires étrangères, commerciales, militaires et enfin les finances communes. Pour le droit civil et pénal, le projet formulait des réserves. Toutes les autres affaires appartiennent aux Diètes.

Le pouvoir exécutif est double : celui de toute la Cisleithanie et celui des pays. Tous deux sont responsables : les ministres d'Etat au Parlement central, les gouverneurs des pays aux Diètes. Le dualisme dans l'administration doit être aboli, et toute l'administration politique sera confiée aux organes qui seront une combinaison de l'autonomie et de la bureaucratie. L'administration du pays sera autonome et formera l'administration des communes, des cercles et enfin des pays.